

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms Cyril, Jacques, Emmanuel
Nom COSSON

Né le 04 juillet 1979
à 03 heures 15
à MELUN (Seine-et-Marne)
de (1) Laurence, Ferdinand, Romain
COSSON
et de (1) Christiane, Françoise,
Yannickette MENEAU

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1008
le 25 juin 2008 (2)



MENTIONS MARGINALES (3)

MARIAGE célébré à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne)
le 22 août 2009
Les futurs époux ont déclaré (4) qu'il n'a pas

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 614

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Prénoms et nom du père et de la mère.
(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(3) Inscrires sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

ÉPOUSE OU MÈRE

Prénoms Clémence, Manthe Savise
Jeanne
Nom LAYEZ

Née le 28 décembre 1985
à 3 heures 30 mn
à Dunkerque (Nord)
de (1) Jean-Pierre André LAYEZ
et de (1) Dorothy Charlotte MASSON

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 803
le 4 juillet 2008 (2)



MENTIONS MARGINALES (3)

le 22 août 2009
à 14 heures 00
est fait de contrat de mariage.



(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à »

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

PREMIER ENFANT

683

Extrait de l'acte de naissance n°

le 15 juin 2008

à 19 heures 06

est né(e) (1) Iphaine Sandrine
Christiane Gesson

du sexe féminin à Quincy-sous-Sénart (91)
reconnu(e) (2) le 27 octobre 2008
à CONNE (91) ville (91)

par (3) les père et mère

Délivré conforme aux registres, le 11 juillet 2008

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 1561
le 28 décembre 2009
à 05 heures 25
est né(e) (1) Timothée Jean-Pierre
Maurice COSSON

du sexe Masculin à Quincy-Sous-Sénart (Essonne)
reconnu(e) (2)

par (3)
Délivré conforme aux registres, le 29 décembre 2009
L'officier de l'état civil



Sceau
par dérogation
63

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le
à
Délivré conforme aux registres, le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »
- (2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
- (3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »
- (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 1562
le 02 octobre 2014
à 23 heures 09
est né(e) (1) Corentin Charles
Tao Cossen

du sexe Masculin à Quincy-Sous-Sénart (91)
reconnu(e) (2)

par (3)
Délivré conforme aux registres, le 06 octobre 2014



MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le
à
Délivré conforme aux registres, le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »
- (2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
- (3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »
- (4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.